



CARTOGRAPHIES DE POSITIONNEMENT DES FILETS DE COLLECTE DES DECHETS PLASTIQUES EN SORTIES DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES SUR LES COMMUNES DE SIZUN, LANDIVISIAU ET LANDERNEAU

La collecte en sorties d'eaux pluviales est prévue sur les communes de Landerneau, Landivisiau et Sizun, situées sur le cours de la rivière Elorn.

Un certain nombre de sorties pluviales ont été repérées et numérotées sur la carte ci-après, dont une partie font l'objet d'un projet d'installation de filets de collecte ; la description des sites concernés est précisée plus loin.

L'opération étant prévue sur une période de 3 années, le déplacement de certains des équipements d'une sortie à une autre pourra être opéré d'une année à l'autre selon les résultats.



Il est prévu d'installer au minimum 3 filets de rétention des macro-déchets, sur une sortie d'eaux pluviales de chacune des communes de Landerneau, Landivisiau et Sizun, pour collecter les déchets d'une taille minimale de 5 mm avant tri et catégorisation type OSPAR.

Selon les modalités techniques et financières proposées, 2 autres filets pourront être installés sur des sorties complémentaires, sur la commune de Landerneau.

Les emplacements et caractéristiques des sorties pluviales pré-retenues sur les 3 communes sont exposés ci-après ; leur choix a été fait selon les caractéristiques des activités et surfaces des impluviums collectés, des possibilités d'accès motorisé et de manutention aisée pour l'installation, l'accroche et l'enlèvement des filets pour collecte des déchets :

- Sur la commune de Landerneau, les sites retenus sont les sorties n°2, 3 et 4 :



Sortie n°2 : (en rive droite de l'Elorn, en aval d'une zone commerciale – sortie d'un aqueduc en demi-cercle, de diamètre 1 400 mm) – radier béton de 2 mètres de largeur.

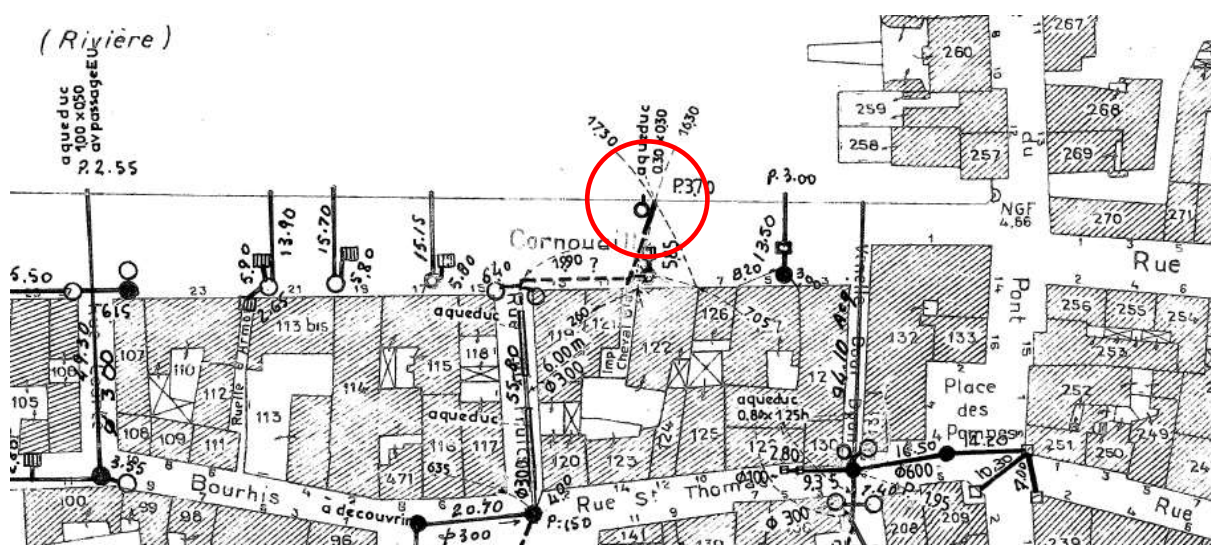
Cette sortie correspondait autrefois au busage d'un ruisseau aujourd'hui détourné, et ne recueille maintenant que les eaux pluviales d'une zone commerciale. Le rejet se fait dans un fossé profond, à l'amont de l'écoulement du ruisseau détourné. Il n'apparaît pas indispensable a priori d'intercepter la totalité de la hauteur de cette sortie, dont la section apparaît surdimensionnée pour les débits prévus.

Le site est grillagé, accessible à pied par un portillon. Le dégagement d'un accès, par débroussaillage du roncier en place, a été réalisé par les services communaux pour la pose du matériel. Un radier béton fera support pour l'accroche du filet.



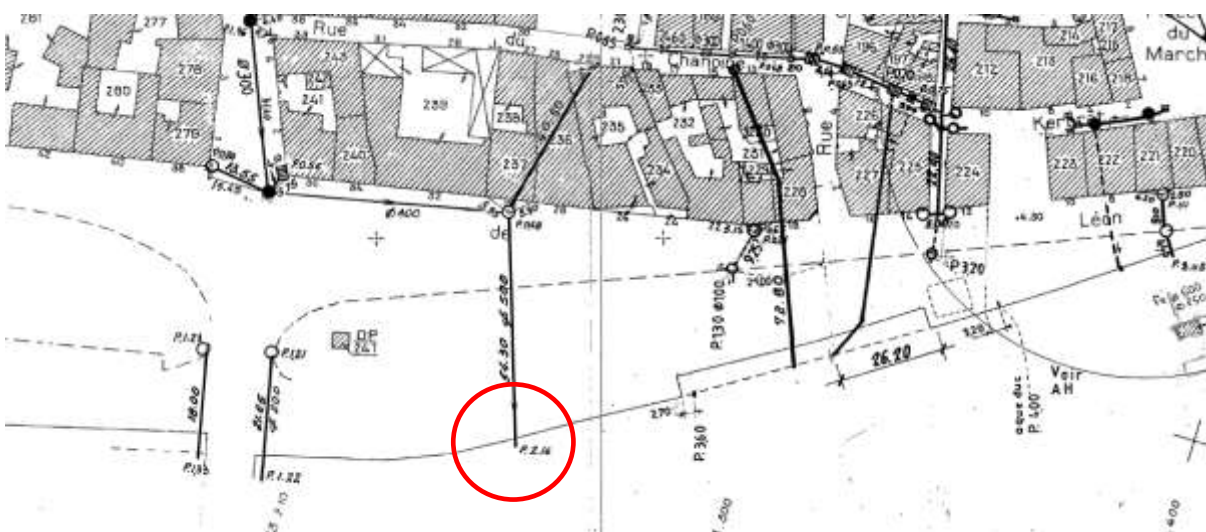
Sortie n°3 : (en rive gauche sous le quai de l'Elorn, en aval du pont de Rohan – section de 300 x 300)

Site accessible par échelle proche à marée basse, à l'aplomb de la voirie pour le relevage.



Sortie n°4 : (en rive droite sous le quai de l'Elorn, à l'aval du pont de Rohan - aqueduc rond de diamètre 600 mm)

Site moyennement accessible (vase) à pied ou par échelle à marée basse, à l'aplomb d'un parking pour le relevage.



- Le site retenu sur la commune de Landivisiau est le site n°6 :



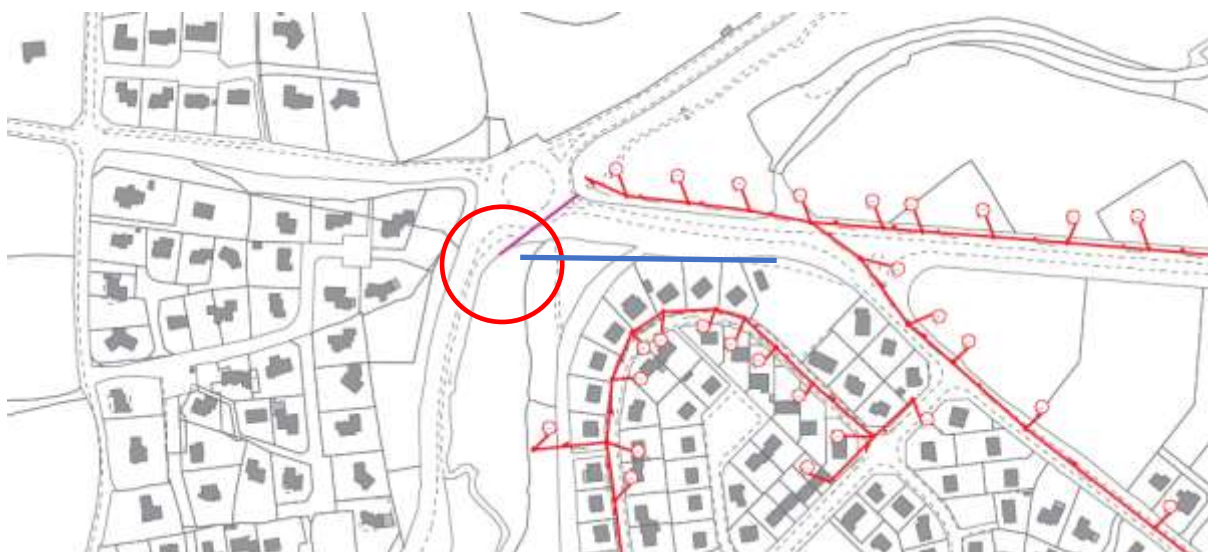
Sortie n°6 : (buse en béton de diamètre 600 mm)

Il s'agit d'un rejet direct en ruisseau, d'accès aisé, qui sera débroussaillé par les services communaux.

La buse concernée est située au côté immédiat d'une autre buse, du même type mais de diamètre 500 mm, non concernée dans un premier temps mais qui pourrait avantageusement être équipée du même filet dans un second temps.



N.B : le plan de réseaux cartographié ci-dessous en rouge n'est pas juste ; le positionnement réel de la buse concernée est indiqué en bleu :



- Le site de base retenu sur la commune de Sizun est le site n°9 :

Il est prévu de poser un filet sur la commune, qui devra pouvoir être déplacé d'une sortie pluviale à une autre, sur des buses similaires, en béton de diamètres 300 mm pour les n°8 et 9, et 400 mm pour la n°10.



Sortie n°9 : il s'agit d'une buse sortante en béton de diamètre 300 mm, en bordure de chemin, avec rejet direct en rivière.



Les photos ont été prises en condition de débit important ; les accès seront débroussaillés pour l'intervention.

L'installation des filets est prévue à l'été 2020.